

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements dé-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Nous n'avons rien à relever dans la presse an-
glaise. Le *Times* fait un article fantaisiste au sujet
des sentiments d'hostilité contre la Grande-Bre-
tagne, qu'il attribue à la nation française en général
et aux populations de nos côtes en particulier, de-
puis Brest jusqu'à Calais. A entendre le *Times*,
l'Angleterre est abhorrée en France, et le clergé,
les légitimistes, l'armée, les habitants des provin-
ces septentrionales, désirent qu'on lui fasse la
guerre.

Nous n'attachons pas à cette boutade du journal
de la Cité plus d'importance qu'il n'en a mis sans
doute lui-même ; les journaux de Londres nous ap-
prennent qu'un brouillard compact a enveloppé la
métropole tout entière, pendant la journée du 14,
le *Times*, en proie à une attaque de *spleen*, n'a
trouvé sous sa plume que cette innocente rengaine...
Nous lui souhaitons une température plus favorable.

Le *Morning-Post* examine la circulaire de M. le
comte Walewski, et il déclare qu'il ne partage pas
les vues du ministre des affaires étrangères de l'Em-
pereur. Le *Morning-Post* ne nous apprend là rien
de nouveau, et le *Times* a pris soin d'établir, il y a
quelques jours, la différence qui existait entre la
politique française et celle de l'Angleterre dans la
question italienne.

Nous avons annoncé que le gouvernement fran-
çais désapprouvait formellement la désignation de
M. le commandeur Buoncompagni comme il avait
désapprouvé la régence du prince de Carignan lui-
même. Les journaux du matin publient tous des in-
formations analogues et reconnaissent que les mo-
tifs politiques qui portaient le *Moniteur* à regretter
l'établissement de la régence s'appliquent avec une
parfaite justesse à la délégation faite par le prince
de Carignan en faveur de M. Buoncompagni.

Nous sommes d'ailleurs portés à croire que S. M.
le roi de Sardaigne tiendra compte des observations
qui lui ont été adressées.

Voici, du reste, d'après la *Gazette piémontaise*,
les principaux passages de la lettre adressée par le
prince de Carignan au commandeur Buoncompagni
pour lui déléguer la régence :

« Très-illustre commandeur, je vous ai désigné
pour le noble mandat consistant à vous rendre dans
l'Italie centrale et gouverner les provinces qui, par
leurs votes, ont proclamé vouloir un gouvernement
constitutionnel et italien doué de force, et ensuite
ont fait appel à ma régence. Votre honorable répu-
tation, les nobles qualités de votre esprit et de votre
cœur, les preuves de dévouement que vous avez
données au roi et à la patrie, la confiance entière
que j'ai en vous et qu'il m'est agréable aujourd'hui
de vous signifier publiquement, sont autant de rai-
sons pour que votre mission obtienne un heureux
résultat.

» Mais ce ne sont pas les seules : les populations
de l'Italie centrale ont donné tant de preuves de
sagesse, de fermeté et de modération, qu'elles ont
mérité l'estime du monde civilisé ; je suis certain
qu'elles comprendront la nécessité de persévérer
dans cette même conduite calme et régulière, sur-
tout au moment où va s'ouvrir un congrès dans le-
quel le sort de l'Italie sera discuté, et où S. M. le
roi Victor-Emmanuel, fort des droits qui lui ont été
conférés, saura efficacement soutenir leurs votes.

» Les assurances répétées, de la part de S. M.
l'Empereur des Français, qu'il n'y aura pas d'in-
tervention dans l'Italie centrale, sont un autre titre
de grande confiance ; ces assurances fortifient puis-
samment la politique du gouvernement du roi, qui
ne pourrait jamais permettre que la violence étran-
gère vint se superposer à la volonté nationale.

» Si des raisons de bonne politique ont conseillé
à Sa Majesté, après la paix de Villafranca, de rap-
peler ses commissaires et de s'abstenir de toute in-
tervention dans l'Italie centrale, ce n'est pas une raison
pour que son gouvernement se refuse à des offices
d'une bienveillance amicale que les faits récents ont
encore resserrée davantage. J'entends par là exprimer
la confiance qu'il ne se refuserait pas, dans la
limite du possible, de venir en aide à ces pays pour
leur faciliter la conclusion d'un emprunt, s'il était
nécessaire.

» Toutes ces considérations m'encouragent pour
l'avenir. D'autre part, votre mission est très-simple
et très-nette, attendu qu'il s'agit de donner une plus
grande unité à la direction politique et militaire
dans ces provinces. La concentration des pouvoirs
rendra chacune d'elles plus forte en elle-même et

vis-à-vis de l'Europe. L'organisation militaire sera
plus aisément complétée lorsque, sous vos auspices,
il n'y aura plus qu'une seule administration, un seul
commandement, une seule armée.

» Cette armée, forte par le nombre et par la dis-
cipline, prête à montrer sa valeur au premier appel
de la patrie, ne devra être ni agressive, ni provo-
catrice. Si, pour quelques esprits généreux et ar-
dents, toute retenue semble être faute, tout acte de
prudence une faiblesse, il convient de leur rappeler
que le temps est un puissant auxiliaire des causes
justes, et que souvent l'impatience leur préjudicie
et en empêche le triomphe.

» Sous de tels auspices, je le répète, j'ai la con-
fiance que votre mission sera couronnée de succès,
et que les populations continueront à maintenir l'or-
dre intact et à faire preuve de la sagesse et de la
maturité politique qui les honore tous, et que ce
sera là un argument très-puissant auprès du con-
grès pour qu'il reconnaisse leurs droits.

» Enfin, je suis convaincu que le gouvernement
de Sa Majesté ne permettra jamais que l'anarchie
bouleverse les provinces italiennes qui, après avoir
envoyé leurs fils combattre dans les rangs de l'ar-
mée, ont proclamé solennellement la volonté d'être
admises dans ses Etats et dont il a accueilli les
vœux.

» Agréer, Monsieur le commandeur, l'expression
de ma bienveillance. EUGÈNE DE SAVOIE.

Le *Times*, dans sa correspondance parisienne,
désapprouve la démarche du gouvernement pié-
montais.

« On se demande, dit ce journal, en vertu de
quel droit la Sardaigne ose prévenir les discussions
du congrès, en nommant un régent, donnant à
entendre par là que l'annexion à la Sardaigne est
consommée : une telle conduite est contraire aux
droits et aux coutumes des peuples.

Une dépêche privée, adressée à l'*Indépendance
belge*, annonce que les pleins pouvoirs confiés au roi
de Sardaigne cesseront à dater du jour de la ratifica-
tion des traités de Zurich et que le statut restera en
vigueur. D'autre côté, on écrit au *Times* que les
chambres piémontaises seront convoquées avant la
réunion du congrès. La question de l'annexion leur
serait soumise, afin de provoquer une manifestation

FEUILLETON

L'ÂME DU NAVIRE.

PAR G. DE LA LANDELLE.

PROLOGUE. — I. — PIERRE ET ISMERIE.

Le corps d'armée expéditionnaire qui fit, en 1810 et en
1811, la campagne de Portugal, sous les ordres de Mas-
séna, rentrait en France par détachements. D'un instant
à l'autre, le jeune chef d'escadrons Jean de Roseville
était attendu, en Normandie, par sa noble mère la bien-
faitrice du canton.

Il devait se retirer du service, se marier avec une jeune
fille qu'il aimait, et remplacer comme chef de famille le
comte son père, mort à l'île-de-France en essayant de
liquider une grande fortune fort compromise, comme le
furent, à cette époque, toutes les fortunes coloniales.

Après un deuil cruel, après dix ans d'alarmes, l'ave-
nir souriait enfin. On ne parlait plus que du prochain
retour et de l'heureux mariage du jeune comte.

Tout-à-coup, on apprend que dans une obscure affaire
d'arrière-garde, il est tombé au pouvoir des Anglais, et
qu'il est prisonnier à Portsmouth, sur le ponton n° 4.

La mère et la fiancée, foudroyées par cette nouvelle, se
jettent dans les bras l'une de l'autre ; elles fondent en
larmes ; elles ne savent que trop, par les récits des ma-
rins du voisinage, quels affreux traitements sont réservés
aux prisonniers de guerre.

La lettre fatale ajoute qu'une tentative d'évasion à
main armée attire sur le brave officier un surcroît de ri-
goureux. Il ne peut être prisonnier ni sur parole, ni au
cautionnement ; point d'échange possible ; du reste, si
jamais il était échangé, il serait obligé d'honneur à rester
au service militaire.

— Tout espoir est-il donc perdu ?

— Non !... non !... s'écrie soudain la comtesse. Ve-
nez avec moi, ma fille. Nous allons faire appel au dé-
vouement des marins de la côte. Ils sont intrépides, re-
connaisants, pleins de cœur ; ils auront pitié de notre
détresse....

— Mais que peuvent-ils, madame ? murmura la jeune
fille.

— Je l'ignore.... Je sais qu'ils doivent m'aimer.... je
veux espérer qu'ils feront l'impossible.

Elles montent en voiture et se rendent à Rochetout,
le petit hameau maritime le moins éloigné du château de
Roseville.

Rochetout ou Roche-trou, situé sur le littoral acci-

denté de l'ancien bailliage de Caux, est à proprement
parler une crique de pêcheurs, caboteurs et pilotes. Ses
noms populaires sont rigoureusement justifiés par un ri-
vage de falaises à pic, un étroit chenal hérissé d'écueils
et une méchante plage couverte de galets. Les baigneurs
amis du sable fin, ne feront jamais la fortune du hameau
de douze à quinze feux, qui s'élève sur ces bords de
granit.

Lorsque la comtesse et sa future belle-fille y arrivèrent,
toute la population était rassemblée devant la case Ge-
nèvre, unique auberge ou cabaret de l'endroit.

Les caboteurs et pilotes que les croisières anglaises ré-
duisaient à une inaction ruineuse, les pêcheurs qui ve-
naient de rentrer, les femmes, les jeunes filles, et entre
autres la belle Ismerie Saurin de Saint-Valery, écou-
taient les récits héroïques d'un contre-maître alerte et
vigoureux, nommé Pierre Hauban.

Au milieu d'imprécations dirigées contre l'Anglais, il
leur racontait en témoin oculaire ou en acteur, pour
mieux dire, le glorieux combat du Grand-Port dont l'île
de France avait été le théâtre, le 23 juillet 1810. Il en
était à l'instant dramatique où la frégate anglaise *la Né-
rède* commence à faiblir, mais où le brave Duperré,
commandant en chef des forces françaises, atteint à la
figure par un éclat de mitraille, est précipité de son banc

sur laquelle le gouvernement pût s'appuyer devant l'Europe.

Bien que l'Angleterre n'ait pas adhéré officiellement à la réunion d'un congrès, on ne conserve plus guère de doute sur les résolutions du cabinet de Londres. Le *Morning-Post* déclare formellement que l'Angleterre se fera représenter au congrès, qui, d'après ce journal, ne sera que délibératif, et dont les arrêts ne seront pas appuyés par les baïonnettes.

Nous constatons avec plaisir que les déclamations injustes et passionnées de quelques feuilles anglaises telles que le *Times* excitent un blâme sévère dans les autres journaux de Londres. Le *Morning-Star* dénonce « un complot formé pour commettre le crime inouï de plonger la France et l'Angleterre dans les horreurs de la guerre, » et il en accuse ce qu'il appelle nettement « la malveillance » éhontée du *Times* et de ses satellites de la presse infime. »

Le *Morning-Post* n'est pas moins énergique. Il réfute les accusations d'hostilité dirigées contre la presse française, et fait voir clairement que celle-ci n'a fait rien qu'user avec beaucoup de modération du droit de réponse. « Le *Times* s'imagine-t-il, dit le *Morning-Post*, qu'en retour des insultes qui leur sont prodiguées de ce côté-ci du détroit, les Français lui feront d'aimables compliments ? »

Les journaux allemands se sont occupés à plusieurs reprises, durant ces derniers temps, d'un projet de réforme concernant la situation faite aux israélites dans l'empire d'Autriche.

Une lettre de Vienne nous fournit à ce sujet quelques détails qui seront lus avec intérêt. Il paraît qu'il ne sera pas publié de loi formelle proclamant l'émancipation complète des israélites. La mesure attendue consisterait dans la publication d'une lettre de l'empereur au ministre de l'intérieur.

Sa Majesté annoncerait dans ce billet autographe que toutes les restrictions relatives aux israélites, et adoptées depuis 1851, doivent être considérées comme abrogées; la faculté d'acquérir des propriétés leur serait dès lors acquise.

Les journaux espagnols constatent que parmi les documents relatifs à la question du Maroc et publiés par la *Gazette de Londres* on remarque l'absence d'une des dépêches les plus importantes, celle où le gouvernement espagnol déclare que tout en voulant respecter la liberté du détroit il entend être libre d'agir comme il le jugera convenable dans tout le reste de l'empire marocain.

Nous ne pouvons pas manquer de connaître cette dépêche dans son texte lui-même, car le gouvernement espagnol a annoncé qu'il publierait toute la correspondance diplomatique échangée avec le gouvernement anglais.

Le maréchal O'Donnell a passé, le 14, une dernière revue des troupes réunies au camp d'Algésiras. Il a été accueilli avec le plus vif enthousiasme. Il était accompagné des généraux Zavala, Echague, Ros de Olano, Prim et Galiano. Il a annoncé aux troupes leur prochain embarquement.

Les électeurs de la 5^e circonscription du département de la Seine-Inférieure sont convoqués au 11 décembre prochain, à l'effet d'élire un député en

remplacement de M. le comte de Labédoyère, élevé à la dignité de sénateur.

L'extension des limites de Paris rendait nécessaire une nouvelle organisation du service des hypothèques du département de la Seine. Un décret inséré au *Moniteur* pourvoit aux modifications de ce service qui demeure réparti entre trois bureaux.

Le journal officiel contient, en outre, des promotions et des nominations dans l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur.

Le *Bulletin des Lois* du 16 novembre contient plusieurs décrets importants : l'un, du 14 septembre, sur l'organisation des coltes en Algérie, l'autre du 19 octobre, portant promulgation dans la même colonie de la loi du 21 mai 1858, contenant des modifications au Code de procédure civile.

Le recueil officiel enregistre, un décret du 5 novembre qui ouvre au ministre d'Etat un crédit extraordinaire de neuf cent huit mille francs applicable à la dépense de la médaille commémorative de la campagne d'Italie. Le *Moniteur de l'Armée* a annoncé que le modèle de la médaille d'Italie étant définitivement adopté, la distribution de cette marque distinctive pourrait avoir lieu prochainement.

P. S. Nos prévisions n'ont pas été trompées. Au moment de mettre sous presse, nous recevons la dépêche suivante, qui nous est transmise par l'agence Havas :

« Turin, 17 novembre. — On assure que Garibaldi cesse ses fonctions militaires et qu'il se retire dans l'île de Sardaigne.

« Le départ de M. Buoncompagni est ajourné. » La retraite de Garibaldi, si elle se confirme, indiquerait que les affaires de l'Italie centrale entrent dans une phase nouvelle et marchent vers un dénoûment que l'on pouvait ne pas espérer aussi prochain. — Auguste Vitu. (Le Pays.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, 17 novembre. — Le *Journal de Constantinople* explique la suspension des travaux de Suez, en disant qu'il n'y a, de la part de la Porte, ni refus ni assentiment. Aucun veto définitif n'a été formulé. La question restée non politique jusque-là deviendrait grave seulement, si la France exprimait une opinion formelle. La Porte attend, en tout cas, l'entente préalable des nations alliées, avant de prendre la décision qu'elles désirent.

Londres, 17 novembre. — Le *Morning-Post*, dans sa troisième édition, publie une dépêche annonçant que Garibaldi ayant donné sa démission de général de l'armée de l'Italie centrale, Victor-Emmanuel a accepté sa démission et l'a nommé lieutenant-général dans l'armée piémontaise. — Havas.

Nous empruntons au *Pays* la biographie des trois nouveaux sénateurs, élevés à cette dignité par le décret du 14 de ce mois.

M. Rouland est né en 1802. Entré dans la magistrature en 1830, comme substitut, à Louviers, à trente ans, il était déjà procureur du roi à Dieppe. Six ans après il fut investi des fonctions d'avocat-général à la cour royale de Rouen. Procureur-général

à Douai en 1843, il fut appelé en 1847 au poste éminent d'avocat-général à la cour de cassation. Les événements de 1848 trouvèrent M. Rouland dans cette haute position; il représentait en outre, depuis 1846, le premier arrondissement de Dieppe.

M. Rouland donna sa démission de ses fonctions à la cour et ne les reprit que le 10 juin 1849, et le 10 février 1853 il passa à celles de procureur-général près la cour impériale de Paris.

Depuis le 13 août 1856, M. Rouland est ministre de l'instruction publique et des cultes.

Le magistrat dont la parole éloquente faisait autorité au Palais, le légiste profondément savant dont l'opinion faisait loi, a marqué son administration par d'utiles et nombreuses améliorations. Le mouvement littéraire a trouvé en lui un protecteur ardent et éclairé. La transformation du régime universitaire s'est accomplie définitivement sous son ministère, et M. Rouland n'a cessé de donner des marques de son dévouement à l'Empereur, au pays et à cette jeune génération qui en est l'espoir et l'avenir.

M. Caignart de Saulcy est né à Dieppe en 1807. Après avoir fait de fortes études qui l'amènèrent à l'École polytechnique, d'où il sortit sous-lieutenant d'artillerie, M. de Saulcy, tout en se montrant habile officier, étudia la numismatique et l'archéologie. Il a voyagé en Palestine, et ses découvertes ont été l'objet de polémiques dont il sortit victorieux.

M. de Saulcy a été conservateur du musée d'artillerie et est membre de l'Institut. Il a publié plusieurs livres remarquables sur ses voyages en Palestine, sur les monuments bibliques, sur la numismatique et l'art juédaique.

M. le général de La Grange est né en 1783. Volontaire en 1800, au 9^e dragons, il a fait toutes les campagnes du premier Empire, soit à l'état-major du prince de Wagram, dont il a été l'aide-de-camp, soit détaché dans divers corps.

« Proposé pour le grade de général de brigade à l'âge de vingt-six ans, dit un de ses biographes, l'Empereur écrivit à côté de son nom : *trop jeune*, et le fit officier de la Légion-d'Honneur et comte de l'Empire, général de brigade en 1812, général de division en 1814.

« Austerlitz, Eylau, Wagram, Hanau et la barrière de Clichy, ont été les témoins de ses exploits. Il a fait partie, pendant la retraite de Russie, de l'escadron sacré. »

FAITS DIVERS.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* : Nous complétons par le texte de l'article 16 de la loi du 11 juin 1859, l'avis inséré dans le *Moniteur*.

« Art. 16. A partir du 1^{er} janvier 1860, les officiers et fonctionnaires des armées de terre et de mer, nommés ou promus dans l'ordre de la Légion-d'Honneur pendant leur activité de service, depuis le 6 avril 1814, jusqu'au 22 janvier 1852, seront appelés successivement à jouir des allocations annuelles fixées par l'article 33 du décret organique de la Légion-d'Honneur, en date du 16 mars 1852.

» A cet effet, une subvention spéciale de 600,000

dans la batterie; il peignait la situation difficile de la *Bellone*, réduite à soutenir, presque seule, l'effort des deux fregates ennemies *Iphigénie* et *la Magicienne* dont les équipages redoublaient d'ardeur; il montrait comment, sous les ordres du capitaine Bouvet, les Français se multiplèrent pour remporter une victoire admirable; tous les cœurs battaient d'enthousiasme.

Ils battirent bientôt de pitié.

— Mes amis! s'écria la comtesse de Roseville, mon fils est prisonnier sur les pontons! Il nous revenait! Il devait se marier avec cette chère enfant qui implore comme moi vos grands courages. Le dernier jour de la retraite de Portugal, il est tombé sur le champ de bataille en combattant à l'arrière-garde!... Les Anglais l'ont pris!...

M^{me} de Roseville sanglotait, elle tendit aux matelots des mains suppliantes :

— Qui de vous, s'écria-t-elle, me rendra mon fils à moi?... et à elle son fiancé, son mari?...

Les marins, vivement émus, se regardèrent entre eux avec découragement.

— Que vous faut-il? parlez!... Ma fortune entière pour la délivrance de mon fils!...

Quelques murmures se firent entendre.

— Ma mère, vous les offensez!... murmura la jeune fille.

— Madame la comtesse, dit le père d'Isémie, votre

chagrin vous a fait mal parler, soit dit sans reproches. Vous êtes l'ange gardien du pays, la mère des pauvres, la consolation des malheureux. S'il y avait chance, on serait déjà dans les barques et l'on risquerait sa peau sans regrets. Nous ne marchandons pas, nous autres, avec ceux qui nous aiment!...

— Oui, c'est ça!... c'est vrai! père Saurin, c'est bien ça!... Pauvre madame!... disait la foule.

Les femmes avaient apporté des sièges à la comtesse et à sa jeune compagne. Elles formaient autour d'elles un groupe touchant. Une seule ne bougea point : c'était Isémie, la promise à Pierre Hauban, le contre-maitre.

— Pardonnez à ma douleur, mes bons amis!... ajouta la comtesse sans s'asseoir. Je n'ai pas dit ce que je voulais dire. Vous ne marchandez jamais votre dévouement; qui le sait mieux que moi!... Mais on ne fait rien sans argent. Une grosse somme pourrait être nécessaire; eh bien! faudrait-il vendre mon château pour vous acheter des navires de course, sachez que je suis prête!... Que voulez-vous? dites-le moi!... Mais, au nom du ciel! ne me refusez pas une espérance!...

— Madame, répliqua le père Saurin, pourquoi vous mentir?... Le plus clair serait d'être pris et pendu comme espion de guerre sans déhaler de presse M. votre fils et sans vous tirer de peine.

Les larmes de la comtesse redoublèrent, elle s'assit découragée; la fiancée de son fils l'embrassa en sanglotant;

toutes les femmes de Rochetout pleuraient avec elle.

Seule Isémie ne pleurait point. D'un regard enflammé; elle semblait chercher par delà l'horizon de la Manche cette prison flottante où gémissait le fils de M^{me} de Roseville.

Les gens de mer s'étaient respectueusement reculés.

— Elle pleure! elle pleure comme une Madeleine, à chavirer le cœur d'un vieux matelot! disait le vieux Saurin. D'autant que chacun a une bonne femme de mère ou bien a eu la sienné dans son jeune temps, pas vrai? Et nous n'aimons rien tant au monde, n'ayant guère occasion de pourrir à la case comme des terriens...

— C'est jugulant tout de même de n'avoir pas chance de la soulager de sa misère!...

— Oui, c'est jugulant! Fallait-il pour ça lui conter une vilaine menterie dans le cœur, lui faire accroire qu'on lui rendra son fils, la tromper, quoi!...

Ainsi causaient les pilotes, pêcheurs et caboteurs que les fiançailles d'Isémie Saurin avec le contre-maitre Pierre Hauban avaient réunis autour de la case Genièvre. Aucun d'eux ne proposa un moyen quelconque. Braves jusqu'à la témérité, ils n'étaient point romanesques, Isémie le fut pour eux tous.

Cent fois elle avait traversé la Manche dans la barque de son père qui faisait assez volontiers la contrebande; elle parlait l'anglais aussi couramment que le français et connaissait Portsmouth presque autant que Saint-Valéry-

français est accordée, pour 1860, à la Légion-d'Honneur, elle s'accroîtra d'un somme égale en 1861, et chacune des années suivantes, jusqu'à ce que tous les membres de la Légion-d'Honneur désignés par le paragraphe précédent jouissent des traitements déterminés par le décret ci dessus rappelé du 16 mars 1852.

« Ces traitements seront attribués, jusqu'à concurrence de la subvention spéciale et sans distinction d'âge, de grade dans l'armée, ni de position d'activité ou de retraite, d'abord aux légionnaires, en suivant l'ordre d'ancienneté de leur nomination, puis aux officiers, aux commandeurs, aux grands-officiers et aux grands-croix, en suivant, dans chaque catégorie, l'ordre d'ancienneté de leurs promotions. »

— On écrit de Saint-Petersbourg, le 2 novembre, à l'agence Havas :

« Schamyl est arrivé de Kaloga il y a une quinzaine de jours environ; il s'occupe de l'arrangement de sa maison et consacre le reste du temps à la lecture. Il porte les cicatrices de 19 blessures, dont 12 sur la poitrine. Il a envoyé son fils prendre le reste de sa famille dans le Caucase, et lui a donné la lettre suivante pour le prince Bariatinski :

« Prince gouverneur! Mon fils va au Caucase amener notre famille, je profite de cette occasion pour t'exprimer toute ma reconnaissance des attentions et de la bienveillance que tu m'as témoignées; je comprends et je sens que c'est grâce à toi que j'ai été si gracieusement accueilli par l'Empereur, qui m'a complètement tranquilisé en me disant que je ne me repentirais pas de m'être soumis à la Russie. L'Impératrice, la famille impériale et tous les hauts fonctionnaires m'ont témoigné beaucoup d'intérêt et tout cela c'est à toi que je le dois. L'Empereur m'a assigné Kaloga pour lieu de résidence et on m'a préparé dans cette ville un logement convenable et commode. Tes frères que j'ai vus à Saint-Petersbourg ont été très-bienveillants à mon égard et j'ai été avec eux dans une loge au théâtre. Mon fils, Gasi-Mahommed, va, avec la permission de l'Empereur, à Schura, pour amener notre famille à Kaloga. Je te prie de leur témoigner à leur départ du Caucase la même amitié que lorsque nous sommes partis nous-mêmes. J'ai entendu dire que tu étais malade, cela m'a beaucoup chagriné; je prie Dieu de tout mon cœur qu'il te rende la santé. Moi et ma famille nous n'oublierons pas ta bonté. Ne nous oublie pas non plus s'il devient nécessaire que quelqu'un de nous retourne près de toi.

» *Le serviteur de Dieu, l'Iman SCHAMYL.* »

CHRONIQUE LOCALE.

Jeudi soir, il y avait foule sur la place de la Bilange et dans les rues d'Orléans, Saint-Nicolas et Beaufort, pour entendre la retraite militaire. Depuis plusieurs mois, tout le corps de musique de l'Ecole la sonne le jeudi avec plus de pompe que les autres jours; cette fois, chaque musicien portait avec lui une lumière qui lui permettait de suivre sa partie. L'essai a été couronné de succès, la musique a été reconduite à l'Ecole par la foule.

Pour chronique locale et faits divers. P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :

Dans une intention blâmable, plusieurs journaux énumèrent chaque jour les mandements des évêques de France qui ordonnent des prières pour le Souverain Pontife.

Cette énumération a évidemment pour but de présenter l'épiscopat français comme solidaire des défiances que ces feuilles ont essayé de propager. Pour édifier l'opinion publique sur le caractère de cette manœuvre, il suffit de dire que, dans les mandements de nos vénérables prélats, les vœux pour le Saint-Père sont presque toujours associés au témoignage de la confiance la plus entière dans les intentions de l'Empereur.

Ce n'est donc que par un sentiment de respect pour la religion que le gouvernement a cru devoir demander aux journaux une extrême réserve en ce qui touche aux actes qu'il ne convenait point de livrer à leur polémique, et dont l'expression la plus générale constate d'ailleurs le patriotisme du clergé français.

Marseille, 18 novembre. — *L'Akhbar* publie une dépêche télégraphique du général de Martimprey, datée d'Isly le 9 novembre. Cette dépêche dit qu'après une immense razzia, opérée sur les Maïas et les Angads, le général Durrien annonce que les Beni-Gel ont été surpris par le commandant Colomb à Si-Hamza. — Partout nos conditions sont acceptées et des otages ont été livrés. — On assure que l'armée repassera la frontière, le 11, et qu'elle sera di-oute.

Madrid, 17 novembre. — Les opérations contre le Maroc sont tenues très-secrètes, le mauvais état du détroit rend la navigation très-difficile.

L'enthousiasme et les dous patriotiques augmentent tous les jours.

Trieste, 17 novembre. — Vénie, 16. — 50 Vénitiens sont revenus du corps de Garibaldi.

Constantinople, 12. — Des 41 accusés dans la conspiration, 5 ont été condamnés à mort, 13 aux travaux forcés à vie, 8 pour plusieurs années, 9 à la prison, 6 ont été relâchés; le Sultan a fait grâce de la peine de mort et accordé d'autres adoucissements. — Havas.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 15 novembre 1859.

NAISSANCES. — 2, Louis Marie Henri Hobbe, rue de Fenet; — Jenny Beauron, rue de Fenet; — 4, Henriette-Amélie-Joséphine Louis, dit Gavet, rue Beaufort; — 5, François Aubineau, rue de Fenet; — 7, Michel Tessier, rue de Fenet; — 12, Hermine-Sophie Grimaud, rue de la Mairie; — 14, Marie-Louise-Florentine Dilger, place de la Bilange; — 15, Charles-Alexandre Terrache, rue de la Monnaie.

MARIAGES. — 5, Léon Lecoq, employé à la recette, a épousé Louise-Clémence-Marie Guénégues, marchande lingère, tous deux de Saumur; — 7, Philippe-Joseph Barbin, garçon épicer, a épousé Joséphine-Rose Fourmy, domestique, tous deux de Saumur; — Jean Carré, jardinier, a épousé Anne Ferrand, jardinière, tous deux de Saumur; — 14, François Biet, fendeur de mérin, a épousé Louise Bruneau, laveuse, tous deux de Saumur; — Jacques-Henri David, infirmier, soldat à l'Ecole de cavalerie, a épousé Sophie Cocuau, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 2, Virginie Oger, 2 mois, à la Croix-Verte; — 6, Pierre Meffray, domestique, 45 ans, à

l'Hôpital; — Françoise Aubin, 76 ans, veuve Bontemps, carrefour Dacier; — 8, Louis-Pierre Rouleau, 2 mois, rue de la Fidélité; — Charles Huet, tonnelier, 55 ans, à l'Hôpital; — André Bougreau, cultivateur, 72 ans, au Petit-Poy; — 9, Pierre Souvestre, forgeron, 42 ans, célibataire, à l'Hôpital; — Jeanne Goublet, propriétaire, 68 ans, veuve Tesnier, rue Courcouronne; — Anne Salé, journalière, veuve David, 72 ans, à l'Hôpital; — 11, Françoise Hersant, marchande de légumes, 87 ans, veuve Marquis, à la Providence; — Jeanne Tessier, ouvrière, 36 ans, célibataire, à Sainte-Gemmes; — 14, Irma Charron, 11 ans, rue de Fenet; — 15, Pierre Louis Pillerault, propriétaire, 77 ans, rue Dardalin.

Depuis que *l'Univers illustré* publie dans chacun de ses numéros au moins une gravure sur les événements importants de la semaine qui vient de s'écouler, avec une notice intéressante sur ces événements, le nombre de ses lecteurs s'est accru dans une proportion considérable. Aussi l'administration de ce journal, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui lui sont adressées chaque jour, vient de faire réimprimer tous les numéros qui ont paru jusqu'à présent. La collection de ces numéros forme trois magnifiques volumes grand in folio contenant, — outre des romans dus à nos auteurs les plus aimés du public, de charmantes chroniques et des articles de divers genres, — plus de 500 gravures, dont un grand nombre sont de véritables chefs-d'œuvre.

Toute personne qui enverra vingt francs recevra de suite et franco ces trois volumes, et de plus elle sera abonnée pour une année entière à *l'Univers illustré*. (L'envoi de ces 20 francs peut être fait en un mandat de poste, en un bon sur Paris, ou en timbres-poste). Ceux qui voudraient recevoir les trois volumes reliés devraient envoyer 25 francs.

S'adresser au Bureau du journal, rue Bonaparte, 13, ou à la Librairie de Michel Lévy frères, rue Vivienne, 2 bis, à Paris.

L'Almanach de l'Univers illustré pour 1860 se trouve aux mêmes adresses et chez tous les libraires des départements.

M. FRÉDÉRIC, PATISSIER, successeur de M. FROGER, rue du Puits-Neuf, à Saumur, obtient de tous côtés un succès justement mérité. Chaque jour il reçoit des félicitations pour la qualité et l'élégance de ses pièces montées, et pour la beauté des desserts qu'il a composés dans un grand nombre de repas de noces.

M. Frédéric fournit tout ce qui concerne sa partie à des prix très-modérés. (482)

BOURSE DU 17 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 70 00.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 95 85.

BOURSE DU 18 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 69 85.

4 1/2 p. 0/0 baisse 35 cent. — Fermé à 95 50.

P. GODET, propriétaire-gerant.

en-Caux. Elle prit à part son promis, l'ancien contre-maître de la *Bellone* :

— Je ne serai jamais ta femme, lui dit-elle, si tu ne viens pas avec moi faire sortir des pontons le fils de M^{re} de Roseville; j'ai mon plan!...

— Ismérie, répondit Pierre, c'est bien d'avoir un plan, mais c'est mal de douter de moi!

Ensuite ils s'entretenirent à demi-voix avec animation; cependant la comtesse, qui avait perdu tout espoir, se levait chancelante, elle allait regagner sa voiture. Enfin, Pierre Hauban, le contre-maître, s'avança d'un pas résolu :

— Pardon, excuse, Madame, dit-il, ce que vous demandez on l'essayera.

— Rassurez-vous, Madame, ajoutait Ismérie; patience, Mademoiselle, Pierre Hauban est mon promis, je suis son accordée; eh bien! je dis, moi, que nous délivrerons M. Jean.

L'assurance de la jeune riveraine, l'attitude du contre-maître ranimèrent la confiance de la comtesse. Par respect pour elle, le père Saurin se tut, non sans penser que sa fille et son gendre avaient perdu le bon sens. Mais toutes les femmes, et la majeure partie des marins, se montraient déjà pleins d'espoir, tant ils faisaient cas d'Ismérie, « une fillette bien avisée, qui avait de l'idée plus que pas une, » et de Pierre Hauban, « un fin matelot qui, ayant navigué chez l'Anglais avant la guerre, con-

naissait tous les pertuis et la manière de manœuvrer. »

— Soyez bénis! murmura la comtesse, j'ai donc eu raison de vous demander secours!

La fiancée de Jean de Roseville prenait les mains d'Ismérie, la remerciait avec chaleur et lui jurait une amitié fraternelle.

— C'est vous, je l'ai bien vu qui avez décidé votre amoureux, à tenter quelqu'audacieux coup de main. Puis-je vous être utile, Ismérie? disposez de moi, ordonnez! j'obéirai aveuglément.

— Vous êtes trop terrienne, ma brave demoiselle; une seule femme suffira.

— Une seule femme!... vous irez donc, vous?

— Sûrement; sans moi rien ne se ferait. Mais, nous sommes de même taille, m'est avis.

— Pourquoi cela?

— Parce que vos belles nippes, tout ce que vous avez de plus soigné en bijoux, votre grècement des dimanches, quoi! rien ne sera de trop là-bas!

— Vous choisirez; ma chère Ismérie; mais votre père qui semble murmurer encore souffrira-t-il que vous vous exposiez ainsi?

— Soyez tranquille, Mademoiselle, répondit avec finesse la fille du pilote de Saint-Valéry.

La comtesse mettait de nouveau sa fortune à la disposition de Pierre Hauban, qui répondit avec une rude franchise :

— De votre fortune, Madame, je n'en veux rien, n'étant pas un chien qui vend sa peau. Je me fais payer mon travail et point ma vie, mais le bon Dieu m'a donné ma vie pour rien, je puis bien la donner de même. Et parce que vous êtes la mère des pauvres, comme dit Ismérie, ma promise, je me risquerai, vous priant tant seulement, si j'y reste, d'avoir soin de mon bonhomme de père, qui se fait vieux.

— Cette prière est inutile, mon ami, dit la comtesse en faisant un effort pour répondre avec un peu de sévérité; si vous êtes fier, je ne suis point ingrate!

— C'est vrai, j'ai tort, ma bonne dame. Oui, j'ai eu tort, dit Hauban. On sait assez dans le pays que vous avez du cœur et du sentiment, et si j'ai parlé de Jacques Hauban, mon père, c'est qu'il ne peut plus aller à la pêche; il a fini son temps, et... maintenant achetez-nous une barque à votre idée, avancez-moi de l'argent en masse; ce qui reviendra, on vous le rendra, si on en revient. Voilà mes conditions.

— Que Dieu vous conduise et vous ramène sain et sauf! nous le prions nuit et jour pour votre succès!... Il aura pitié de mes angoisses maternelles, il protégera votre dévouement.

La fiancée du jeune comte de Roseville embrassait Ismérie en répétant :

— Vous serez ma sœur!

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIERE.

Le dimanche 4 décembre 1859, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, en la maison précédemment occupée par M. MAUVIEL, au Puy-Notre-Dame; Il sera procédé, par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, à la requête de M. André LUCASEAU, et M^{me} Mélanie DESEAUX, son épouse; A la vente publique, aux enchères, des meubles, effets et objets mobiliers provenant de la succession dudit M. MAUVIEL.

Il sera vendu : meubles de salon et de chambres à coucher, bois de lits, armoires, commodes, buffets, tables, fauteuils, chaises, ustensiles de ménage et d'exploitation, voiture, harnais, livres, tableaux, gravures, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq centimes par franc. (514)

Etude de M^e DUFOUR, notaire à Gennes.

VENTE DE BOIS.

Le lundi 28 novembre 1859, à midi, au château de Saint-Maur, près le Tourel, canton de Gennes, il sera procédé, par le ministère de M^e DUFOUR, notaire à Gennes, à la vente par adjudication, en totalité ou par lots, des bois sur pieds et en superficie, dont le détail suit :

1^o La superficie de la coupe de bois-taillis, chêne et châtaignier, nommée la Chesnaie, contenant environ 6 hectares;

2^o 418 pieds de penpliers suisses et léards;

3^o 8 pieds d'ormeaux et 1 pied de chêne.

Le tout dépendant de la propriété de Saint-Maur.

S'adresser, pour visiter les bois, à M. VIDALIE, garde particulier de Saint-Maur, et pour les conditions, au notaire dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une très-jolie

PROPRIÉTÉ,

Située à Munet, commune de Distré.

Consistant en maison d'habitation, servitudes, jardins, terrasses, bois futaies, vignes et prés.

S'adresser audit M^e LEROUX. (516)

A VENDRE

UNE MAISON,

Nouvellement restaurée,

Située à Saumur, rue Cendrière, n^o 8,

Ayant cour, servitudes et jardin de 2 ares 20 centiares.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué.

A VENDRE

A l'amiable,

UNE MAISON,

Située à Varennes sous-Montsoreau,

sur la place, portant l'enseigne du

Chêne-Vert, et actuellement occupée

par le sieur Pavillon, aubergiste.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (518)

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable,

UNE MAISON,

Située à Saumur, carrefour du Puits-

Tribouillet,

Autrefois occupée par M. le docteur

Chapuis et depuis par M^{me} v^e Becquet

de Sonnay.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (476)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur (Maine-et-Loire), place de la Bilange.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 20 novembre 1859, à midi,

En l'étude de M^e TOUCHALEAUME,

notaire à Saumur,

1^o La MÉTAIRIE de LA PLOTTERIE,

Située en Saint-Pierre, commune de Chemillé (Maine-et-Loire), d'une contenance totale de 54 hectares 31 ares 75 centiares, divisée en deux exploitations, d'une égale étendue.

Cette métairie est affermée, par bail authentique, pour neuf années, 3,000 francs net d'impôts.

Les bâtiments sont neufs.

Elle sera vendue en totalité ou en deux lots, au gré des acquéreurs.

Dans le cas de division, chaque exploitation sera vendue sur la mise à prix de 38,000 francs.

Dans le cas de vente de la totalité, la métairie sera vendue sur la mise à prix de 76,000 francs.

2^o Une MAISON et un très-beau TERRAIN propre à bâtir,

Situés à Saumur, rue de la Petite-Bilange et quai Saint-Nicolas, le tout joignant M^{me} Morin-Ruelle, M. Guérin, le quai Saint-Nicolas et la rue de la Petite-Bilange.

Mise à prix. . . 33,000 francs.

3^o Et une MAISON,

Sise à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, n^o 45, joignant M. Latrau et M^{me} Prax.

Mise à prix. . . 10,000 francs.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser, pour tous les renseignements, à M^e TOUCHALEAUME, notaire, chargé de la rédaction du cahier des charges; on pourra traiter des maisons à l'amiable avant l'adjudication.

La maison et le terrain sis rue de la Petite-Bilange pourront être divisés, au gré des acquéreurs. (471)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 27 novembre 1859, à midi,

En l'étude de M^e TOUCHALEAUME,

notaire à Saumur,

LA PROPRIÉTÉ DE LA GRANDE MAISON

Située commune de Vivy.

1^{er} LOT.

La maison de maître de la Grande-Maison, servitudes, cour, jardins, terres et prairie, le tout dans un ensemble, d'une contenance de un hectare soixante-cinq ares.

Mise à prix. 11,000 fr.

2^o LOT.

La ferme de la Grande-Maison, exploitée par le s^r Henry Triganne, d'une contenance de douze hectares cinq ares soixante-dix-neuf centiares.

Mise à prix. 27,000

3^o LOT.

La pièce de terre de la Croix-Gourreau ou des Moulins-à-Vent, joignant MM. Dumény et Sausse-

reau, contenant un hectare trente-six centiares.

Mise à prix. 3,000

4^o LOT.

Une maison et une pièce de terre et vigne, dans l'Ouche, exploitée par le s^r Jean Triganne, d'une contenance de quatre-

A reporter. 41,000 fr.

Report. 41,000 fr. vingt-deux ares cinquante centiares.

Mise à prix. 3,000

5^o LOT.

La pièce de terre de la Machetière, joignant MM. Saussereau, Pineau et Papot, contenant un hectare treize ares trente centiares.

Mise à prix. 3,000

6^o LOT.

La pièce de terre dite du Chêne et de la Pièce-Basse, contenant deux hectares cinquante-un ares treize centiares.

Mise à prix. 6,700

7^o LOT.

Le pré Neron, joignant M^{me} Laborie et M. Chevalier, contenant vingt-deux ares soixante centiares.

Mise à prix. 800

Total des mises à prix. 54,500 fr.

Voir, pour plus amples détails, les placards apposés.

On pourra réunir plusieurs lots ensemble au gré des acquéreurs.

On pourra traiter à l'amiable, avant l'adjudication.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, au notaire.

M. ALEXANDRE REBELLEAU, propriétaire-cultivateur, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, prévient MM. les fournisseurs qu'il leur fait défense de vendre à crédit à sa femme. Il les avertit qu'il ne paiera pas les dettes qu'elle contractera. (503)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable,

Le fonds et la superficie de 4 hectares 42 ares de bois-taillis,

Au pâtis du Serio et aux Cuisillons, commune de Chenehutte-les-Tuffeaux, ayant appartenu aux époux Rabouin-Chouanière.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

Ensemble ou par lots,

56 hectares de beaux bois-taillis, essence de chêne et de châtaignier, situés commune de Chenehutte-les-Tuffeaux.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue St-Jean, n^o 38, en face la rue Cendrière,

Occupée par M. JOSEPH SCHRETTEN-TALER, pâtissier.

Elle comprend un premier bâtiment, distribué de cave, magasin et arrière-magasin, et deux étages; et un deuxième bâtiment consistant en cuisine et caveau, deux chambres au dessus, grenier, angar et autres dépendances.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etudes de M^e BODIN, avoué à Saumur, et de M^e DUTERME, notaire en la même ville.

A VENDRE

Par suite de licitation, entre majeurs et mineurs,

1^o LA BELLE

TERRE DU GRIP

Située commune de Durtal et autres circonvoisines, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire),

2^o UNE VASTE

ET BELLE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur, le MERCREDI SEPT DÉCEMBRE mil huit cent cinquante-neuf, à midi.

DÉSIGNATION.

1^o LA TERRE DU GRIP, d'une contenance de treize cents hectares environ, se compose du château, avec chapelle, vastes servitudes, parc, pièces d'eau, terres affermées, prés, bois-taillis et hautes futaies; elle est située sur la grande route d'Angers au Mans, à une distance très-rapprochée du chemin de fer projeté entre ces deux villes et est traversée par la route départementale de Châteauneuf à Baugé.

Elle contient une immense superficie de bois de chênes, qui peut être exploitée immédiatement, sans nuire à la valeur du fonds.

BELLE CHASSE: on y trouve toute espèce de gibier en abondance, chevreuil, etc.

L'établissement de fours à chaux sur la propriété offre un moyen facile d'engrais pour les terres.

Mise à prix. 1,500,000 fr.

2^o LA MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, n^o 141, et rue Basse-Saint-Pierre, consiste en un corps de logis, sur le quai, double en profondeur, ayant deux étages sur l'entresol et le rez-de-chaussée, corps de logis en retour sur la cour, avec galerie au premier étage; cour et jardin.

Mise à prix. 40,000 fr.

S'adresser, pour voir la propriété du Grip, au sieur HUET, garde; Et, pour plus amples renseignements:

1^o A M^e DUTERME, notaire à Saumur, chargé de la rédaction du cahier des charges;

2^o A M^e BODIN, avoué à Saumur, poursuivant la vente;

3^o A M^{ss} CHEDEAU, BEAUREPAIRE, LABICHE, COULBAULT et POULET, avoués colicitants. (431)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Fu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,